

Réunion du Comité Syndical du 06 février 2020

Convoqué le trente-et-un janvier deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du trente janvier deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le six février deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-quinzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

95^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur ADENOT Dominique
Madame ALAPETITE Nadine
Monsieur BONJEAN Roland
Monsieur BONNET Nicolas
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur CHEVALIER Jacques
Monsieur DERRE Joël

Monsieur DIAS Laurent
Monsieur FAUCHER Martine
Monsieur GUELON Dominique
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur PAULET Gilles
Monsieur PROSLIER
Monsieur VIGNERON Jacques
Monsieur VOLDOIRE Gilles

Étaient excusés / absents :

Madame AMEIL Pascale
Monsieur ARESTE Jean-Claude
Monsieur AUSLENDER Jérôme
Monsieur BEAUJON Jacques
Monsieur BELDA José
Madame BELLEROSSE Martine
Monsieur BIANCHI Olivier

Monsieur BONNICHON Frédéric
Monsieur BUCHE Jean-Pierre
Monsieur CHANSARD Gérard
Monsieur CHARLEMAGNE Serge
Monsieur CINEUX Cyril
Monsieur COURCHINOIX Jean-Christian

Monsieur BLANCHET Roland
Monsieur CUZIN Jean-Paul
Monsieur DEAT Alain
Monsieur DESFORGES Antoine
Monsieur DUBOIS Gérard
Madame FEDERSPIEL Hélène
Monsieur GAILLARD Philippe
Madame GALLIOT Blandine
Monsieur GARDES Roger
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis
Monsieur HAMOUMOU Mohand
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice
Monsieur IMBERT Didier
Monsieur LARDANS Jacques
Monsieur LEPEE Grégory
Monsieur LIGIER Yves

Monsieur MELIS Christian
Monsieur MORVAN Jean-Marc
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri
Monsieur PASCUTO Bertrand
Monsieur PAULET Alain
Monsieur PECOUL Pierre
Madame PEROL BEYSSI Christine
Monsieur PERRET Jean-Philippe
Monsieur PETEL Gilles
Monsieur PIGOT Pascal
Monsieur PIREYRE Jérôme
Monsieur PRADIER Yves
Monsieur PRONONCE Hervé
Madame RAYNAL Marie-Jeanne
Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur SIMONET Christian
Madame TROTE Marie-José
Monsieur VALLADIER Bruno
Monsieur VAURIS Dominique
Monsieur VIALAT Gérard
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

Avaient donné pouvoir :

Monsieur GARDES Roger à Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER
Monsieur PASCUTO Bertrand à Monsieur Laurent DIAS
Monsieur REGNOUX Marc à Monsieur Gérard GUILLAUME

Ligne de Trésorerie

Conformément aux articles L5211-6 à L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la souscription d'une ligne de trésorerie fait partie des compétences susceptibles d'être déléguées au Président en matière financière.

De ce fait, il est proposé au Conseil syndical, de donner délégation au Président, ou son représentant, pour souscrire en cas de besoin de liquidités sur l'exercice 2020 et dans la limite fixée ci-après, une ligne de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La ligne de trésorerie devra être d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant annuel de 1 500 000€ (un million cinq cent mille euros), et à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. Les indexations de référence pourront être l'Eonia et ses dérivés (T4M- TAM- TAG), les Euribor ou un taux fixe.

Le Président informera les membres de l'Assemblée des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu aux articles L5211-6 à L5211-10 du CGCT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De donner délégation au Président, ou son représentant, pour la souscription éventuelle d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2020,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

À Clermont-Ferrand, le 10 février 2020
Dominique ADENOT,
Président.



